L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 12 JUIN 1867. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16, par semestre, $8, par trimestre, $4. Prix d'un exemplaire, 10 cents.

ÉDITION SEMI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi.
Par an, $6, par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 net le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents nets la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 12 JUIN.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

☞ Nous avons reçu, par l'intermédiaire de M. Perrilliat, de la compagnie générale transatlantique, le *Weekly Report* du 1er juin, de la Havane. Nous remercions beaucoup M. Perrilliat de son obligeance.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à 5 heures, sur les lieux—Les machines, cuves et ustensiles appartenant à la distillerie et aux moulins situés aux Nos 283 à 287, rue des Remparts. Et à son entrepôt, rue Jefferson, à 10 heures et demie: 34 quarts de caisses de tabac.

Par B. Turpin, à son magasin rue Vieille-Levée—Vin rouge en barriques, whiskey, &c., et 15 caisses sardines à l'huile.

Par J. P. Boisseau—Tout le fonds de la grocerie et du magasin de faïence au No 23 de la rue des Français, entre les rues Chartres et Nouvelle-Levée.

Par Forstall & Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Des actions de la Banque de l'Etat, du Water Works, du City National Bank, de la Banque de la Louisiane, et de la Presse à coton de la Levée.

Par S. Guinault, à 10 heures, à l'encoignure Dauphine et Ste-Anne—Le fonds du magasin de chaussures de M. Antoine Saves.

Par Hoffman & Marks, au No 38 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie; champagne, beurre.

Par G. Lécument, au No 89 de la rue de Chartres—Marchandises sèches importées, habillements, chapeaux, &c.

Par Montgomery Bros & Co en débarquement du bateau à vapeur Pauline Carroll—Maïs en paille à dos.

Par A. Pelbet, au No 48 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, habillements de saison, lingerie, chaussures, chapeaux, &c.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION.
☞ Le shérif d'Orléans procédera aujourd'hui aux ventes à l'encan ci-après:
A 10½ heures A. M., à son entrepôt No 23, rue Jefferson, Deuxième District, vingt-quatre quarts de boîtes de tabac.
A 5 heures P. M., sur les lieux, Nos. 283, 285 et 287, rue des Remparts, Premier District, machines et installations d'une distillerie, cuves, moulins, &c, meubles, &c. Voir aux annonces.

Bruits et Incertitude.

Les actes nombreux d'arbitraire commis par les commandants de Districts qui, comme cela devait se prévoir, rivalisent entre eux de radicalisme, font remettre constamment sur le tapis la question de savoir, si les lois en vertu desquelles ils agissent, leur donnent un pouvoir exceptionnel aussi étendu. On en doute généralement et beaucoup de gens le nient. Beaucoup d'autres partagent la question en deux et soutiennent que les commandants militaires ont peut-être bien le pouvoir de révoquer les officiers publics mais non le pouvoir de nommer à leurs places, l'un n'impliquant pas l'autre nécessairement. Ainsi l'on soutient vivement que dans l'affaire de M. Wells, qui n'a pas trouvé, par parenthèse, un seul défenseur, ce n'est pas M. Flanders qui est gouverneur, mais bien M. Voorhies, le lieutenant-gouverneur, son vrai remplaçant constitutionnel. Une chose est certaine, c'est que les actes de reconstruction ne connaissent comme provisoires tous les gouvernements actuellement en vigueur dans les Etats du Sud.

Une autre chose est certaine, c'est que les commandants militaires ne les ont pas respectés, du moins dans leurs fonctionnaires. Nous ne prétendons pas dire par là qu'on n'ait pas eu à se louer de quelques-unes des usurpations commises par l'autorité militaire; nous établissons seulement des faits, et le plus saillant de tous, c'est que par suite des révocations et des remplacements qui ont eu lieu, nous nous trouvons dans un état de provisoire encore plus prononcé que l'état même où les actes de reconstruction nous avaient laissés. On attend maintenant avec anxiété l'opinion de l'avocat général sur ce point particulier: les commandants militaires ont-ils le pouvoir de destitution? Ayant le pouvoir de destitution, ont-ils en même temps le pouvoir de nomination? Et tant qu'on ne connaîtra pas cette opinion, on ne saura vraiment pas qui est maire à la Nouvelle-Orléans; on ne saura pas mieux qui est gouverneur de l'Etat de la Louisiane; et la même incertitude régnera au sujet de tous les changements de personnes, qui ont été opérés en vertu d'ordres militaires.

Nos lecteurs se rappellent peut-être les nouvelles que nous publiames, il y a environ trois semaines, sur la foi de quelques voyageurs venant de Washington. D'après ces nouvelles, le Président Johnson blâmait tout changement arbitrairement ordonné et n'éprouvait aucune difficulté à dire que réparation serait faite. Eh bien, ces mêmes personnes soutiennent toujours et plus fortement que jamais que le Président s'est expliqué d'une manière positive à cet égard et que réparation sera faite. Seulement elle ne pourra avoir lieu décemment qu'après que l'avocat général aura émis son opinion, opinion, du reste, dont le sens favorable aux fonctionnaires révoqués ne paraît pas être l'objet d'un doute.

Mais l'avocat général est très pressé d'affaires. L'avocat général est en ce moment l'homme le plus occupé du cabinet de M. Johnson, et peut-être le plus occupé des Etats-Unis. Il faut qu'il donne son avis sur toutes les difficultés légales qui surgissent dans chaque département de l'Etat; le département du Trésor surtout est fertile en difficultés de ce genre; il faut qu'il réponde à nombre de cas particuliers aux citoyens du Sud qui s'adressent à lui en leurs noms personnels; il faut qu'il suive et dirige tous les grands procès que les Etats-Unis peuvent avoir soit avec les Etats ou habitants d'Etats, soit avec les puissances étrangères; il faut encore qu'il s'occupe de la question des pardons, question qui est loin d'être épuisée; il est en outre chargé de la grande interprétation des actes du Congrès pour la reconstruction du Sud et le voilà aujourd'hui interrogé sur la question des révocations et remplacements de fonctionnaires dans ces mêmes Etats. M. Stanberry est assurément un homme intelligent et éclairé, mais il ne paraît pas avoir la facilité et la rapidité d'un Benjamin, et les affaires se ressentent de la lenteur de l'avocat-général. Du reste son opinion est, dit-on, connue d'avance, et nul doute qu'il ne se prononce pour le rétablissement en principe des hommes publics destitués par l'autorité militaire dans l'ordre civil.

Voilà ce que disent et ce que soutiennent hautement les personnes qui ont vu le Président et qui ont eu avec lui de nombreuses conférences sur certaines difficultés de la situation. D'après ces personnes, M. Johnson n'aurait demandé qu'un délai nécessité par la force des circonstances. Ce délai, plus ou moins long, expiré, l'Exécutif agira dans un sens opposé à la marche politique des commandants dans les divers districts.

Nous ignorons quel degré de confiance il faut ajouter à ces rapports. Mais, en attendant, les commandants militaires coopèrent partout au mouvement radical et le favorisent outre-mesure; partout ils continuent à mettre en pratique leur système d'exclusion; partout ils remplacent les agences constitutionnelles par des agences de leur création, tellement qu'on verra bientôt les gouvernements changés tout entier, non dans les rouages peut-être, mais dans les actes et les choses, car c'est l'esprit qui inspire les actes et cet esprit est d'un radicalisme mortel pour tous les employés des gouvernements encore existants.

Un dernier fait, annoncé par le télégraphe, établit très bien la politique des autorités militaires, chargées de présider à l'œuvre de la reconstruction. Ce fait est celui-ci: la police a été changée à la Nouvelle-Orléans, la police est changée aussi à Galveston, après avoir été changée à la Mobile. Qui aurait pensé que le général Griffin, commandant militaire d'une partie du 5e District, s'inquiéterait de la police d'une si petite ville que Galveston et voudrait faire contre elle un coup d'Etat. Galveston n'est qu'un petit village où tout le monde se connaît, où le tout monde s'observe mutuellement, et où par conséquent la police n'a pas à exercer une vigilance difficile.

Il faut avoir une terrible envie de se livrer à l'arbitraire pour en faire à propos de la police de Galveston. Si un village, un bourg même, si l'on veut, n'y échappe pas, quelle ville, et quelle cité pourra échapper.

Ce n'est pas que tout le monde ait à se plaindre de cette manière de régenter les Etats du Sud. Quelquefois, les masses s'en trouvent bien, et d'ailleurs, on ne saurait nier que le système électif ou représentatif appliqué à tout, ait profondément troublé les intérêts sociaux depuis nombre d'années. Il est maintenant, prouvé que le peuple ne tient guère à ce système, car il se montre parfaitement disposé à accueillir les bonnes mesures de quelque part qu'elles viennent. Il en est ainsi au Nord; le Nord lui-même est fatigué d'agitation et d'incertitude. On s'en aperçoit à la manière assez froide avec laquelle la presse du Nord a accueilli soit les actes arbitraires des commandants de district, soit les interprétations de l'avocat général concernant les lois de reconstruction. Un seul journal, parmi les journaux influents, blâme le général Sheridan dans ses tendances despotiques. Le *Times* de New-York les condamne sans restriction et se montre, sous d'autres rapports, favorable à l'opinion de M. Stanberry. La *Tribune* ne blâme ni n'approuve, et ce journal, l'organe en chef, jusqu'ici, du vrai parti radical de New-York, semble se laisser guider plutôt par l'opportunité des expédients que par le droit. Ainsi, il passe en revue les actes du général Sheridan, et comme il y trouve la destitution de l'ancien Bureau des Levées et le renvoi du nouveau Bureau nommé par M. Wells; comme il y trouve aussi la destitution de M. Wells lui-même, la *Tribune* trouvant ces deux mesures bonnes, les accepte volontiers on n'élève pas d'objection sérieuse. Mais son ton n'est pas moins ironique envers le général Sheridan, et il est aisé de voir qu'elle désapprouve le principe en vertu duquel l'autorité militaire se permet d'agir ainsi. Il ressort de là que les actes de cette autorité seront appréciés isolément suivant leur valeur morale, indépendamment de toute considération de droit, ce qui revient à dire: tout n'est pas condamnable dans l'exercice du pouvoir souverain, et lui seul pourrait nous délivrer de maux qui sont incurables sous le système du suffrage universel appliqué à tous les agents de la force publique.

D'autre part, il se forme au Sud un parti favorable au maintien du régime militaire. Ce parti s'est produit en Géorgie; il est encore faible, mais l'enregistrement des votants noirs lui prêtera bientôt beaucoup de force, et il ne serait pas impossible qu'il finît, dans cet Etat, par dominer l'opinion publique. Dans la Caroline du Sud, l'ex gouverneur Perry a arboré le même drapeau. Le gouverneur Perry est tout à fait opposé au mode actuel de reconstruction, et donne pour raison que le Sud serait beaucoup mieux administré, dans les 10 années qui vont suivre, par des gouverneurs militaires que par aucuns représentants noirs portés par l'élection aux chambres législatives. Cette opinion aura des partisans, beaucoup de partisans probablement, et ce sentiment de l'impuissance des populations à se gouverner elles mêmes par le suffrage universel embarrassera beaucoup le président Johnson et l'avocat-général Stanberry, qui ont à trancher une question de droit pour tous les cas et non pour des exceptions.

COMPAGNIE DE TRANSPORT.—Cette Compagnie, dont les bureaux étaient rue Commune, 133, est maintenant établie à l'encoignure des rues Camp et Commune, sous le City Hotel. Elle se charge de transporter les voyageurs et leurs bagages de leurs domiciles aux chemins de fer, bateaux à vapeur, etc. Elle se charge du transport à domicile de tous les paquets, les colis de fruits, de gibier, expédiés des résidences d'été.—Voir l'annonce.

LA CAUSE PERDUE.—La 18me livraison de la traduction de cet ouvrage vient de paraître au bureau de la Renaissance louisianaise. Le chapitre XXV qu'elle contient traite du système financier de la Confédération.

Affaires Européennes.

FRANCE.

Il n'est plus question en ce moment, à Paris et en France, que des visites des souverains à l'Exposition universelle. Dans tous les cercles politiques et diplomatiques, on ne s'entretient que de ce seul sujet, et l'on commente et développe dans tous les sens la portée de ces voyages et des conversations qu'ils amèneront entre les têtes couronnées. Les diplomates qui résident à Paris sont littéralement sur les dents, car ce ne sont que visites, réceptions, dîners et bals officiels, etc., et ces plaisirs forcés vont durer encore longtemps.

De toutes les visites de souverains qu'on attend à l'Exposition, celle du Sultan est certes la plus surprenante. Les journaux annoncent que le Sultan et sa suite s'embarqueront vers la fin de juin à bord d'un vapeur de la marine ottomane et arriveront à Toulon escortés par une division de la flotte cuirassée française. On assure que Sa Hautesse sera accompagnée de son ministre des affaires étrangères, Fuad Pacha. Ce fait est, comme on sait, sans précédent, les Sultans ne quittant jamais leurs Etats.

La reine Victoria et le roi de Hollande arriveront à Paris dans le courant du mois de juin.

En général on attribue à l'entrevue simultanée des trois souverains de Prusse, de Russie et de France une portée beaucoup plus grande que celle qu'elle pourrait avoir réellement. C'est surtout à l'égard de la question d'Orient qu'on attend les résultats importants des conversations de ces têtes couronnées.

Dans tous les cas, il est légitime d'espérer que la présence des souverains à Paris quand même elle n'amènerait pas le désarmement ni la solution radicale d'une question quelconque, produira toujours d'excellents effets au point de vue du maintien de la paix.

Malgré toutes les opinions pessimistes qui continuent à se manifester, il est vraisemblable que la paix durera plus longtemps qu'on ne veut bien le supposer. Ce jugement résulte de tout ce qu'on entend dire, dans l'entourage de l'empereur, des intentions sincèrement pacifiques du souverain, et aussi des nécessités produites par la situation. La durée de la paix dépendra surtout de l'attitude de la Prusse. Si les Prussiens ne sont pas provocants, la paix pourra aller longtemps encore, car ce ne sera certes pas la France qui la troublera la première.

La grande nouvelle de politique intérieure, c'est la note contenue au *Moniteur* du 22, portant que, par ordre de l'empereur, le taux de l'exonération pour 1867 est abaissé de 3,000 à 2,500 francs. On peut dire que le gouvernement français aura fait les plus grands efforts pour ne point entraîner les nations de l'Europe dans une guerre dont nul ne saurait prévoir l'issue. Aujourd'hui, en effet, il n'a plus à se défendre contre les empiètements ambitieux de la Prusse: son seul souci est de ne pas légitimer, même en apparence, les récriminations du cabinet de Berlin, qui ne cesse de l'accuser de nourrir des idées de conquêtes. De telle sorte qu'il se trouve placé dans cette situation, qu'étant obligé de se mettre en mesure de résister à une attaque possible d'un ennemi puissamment armé, il se voit contraint de procéder à ses armements en les justifiant en quelque sorte aux yeux de l'Europe entière et de l'Allemagne en émoi.

Ce n'est point chose facile que d'atteindre ce but dans les circonstances où l'on se trouve placé; c'est pourquoi le gouvernement français est obligé, pour ainsi dire, de venir rassurer l'opinion en prenant l'initiative d'une mesure pacifique.

Il y a quelque temps, il renvoyait dans leurs foyers tous les officiers et soldats libérables d'ici au mois de décembre. Quoique très significative, puisqu'elle atteignait même les cadres de l'armée, cette décision n'a point paru satisfaire les pessimistes qui ont dit: *On renvoie les libérables, mais on maintient le taux du prix d'exonération à un chiffre très élevé*; aussitôt, le gouvernement a abaissé le prix de l'exonération de 3000 à 2600 francs. On doit tenir compte au cabinet des Tuileries de montrer une telle déférence pour les intérêts de l'Europe en général, alors que celui de Berlin s'évertue à jeter le trouble partout.

Un nouvel incident s'est produit au Corps législatif au sujet de l'examen et de la discussion des lois politiques que l'empereur avait annoncées dans sa lettre du 19 janvier, et que le gouvernement a soumises aux chambres.

M. Glais-Bizoin a demandé de nouveau où en étaient les travaux des commissions chargées d'étudier ces importants projets de loi. M. Picard a déposé une demande d'interpellation tendant à savoir si, en cas d'élections totales ou partielles, l'administration autoriserait les réunions publiques. M. Schneider a essayé de justifier la lenteur extraordinaire des commissions et il a annoncé que des explications seraient bientôt données à la chambre sur les travaux de ces commissions.

MM. Glais Bizoin et Pelletan ont adressé à la commission du budget un amendement tendant à l'abolition des octrois.

On annonce comme très prochaine l'ouverture des débats relatifs au projet de loi sur l'armée. M. Thiers y prendra part et examinera les relations de la France avec les gouvernements étrangers.

Le traité du 11 mai et tous les documents relatifs à la question de Luxembourg ne tarderont pas à être publiés et seront distribués au sénat et au corps législatif dans la première quinzaine de juin.

AUTRICHE.

Le Reichsrath autrichien a été solennellement ouvert le 22 par l'empereur François Joseph, au château impérial de Vienne. Le discours d'ouverture ne s'occupe des questions extérieures que pour constater les bonnes relations qui existent entre l'empire et les puissances étrangères.

L'empereur traite particulièrement de la situation intérieure et accentue la nécessité d'accepter l'accord avec la Hongrie, afin d'assurer ainsi à la fois l'intégrité politique de tout l'empire et le règne des institutions libérales dans toutes les provinces de la monarchie.

L'empereur déclare qu'il ne s'agit pas de revenir sur le passé, et que tous les efforts doivent être voués exclusivement désormais à assurer l'avenir de l'empire; qu'il ne faut étudier les faits accomplis que pour y chercher des leçons et des conseils; l'empereur donc ne fait entendre aucune plainte, aucune récrimination; il n'adresse à personne ni blâme ni reproche; il ne laisse percer aucune idée de vengeance; son langage est inspiré par un désir d'apaisement et de conciliation; il est calme et plein de confiance, et laisse entrevoir tout ce que l'Autriche peut trouver de gloire, de prospérité et de puissance dans sa destinée, pourvu que ses provinces s'unissent dans une action commune, et pourvu qu'elle sache tirer parti des ressources considérables que renferme son territoire.

L'accueil reçu par le discours de l'empereur et les dispositions généralement connues du Reichsrath permettent d'espérer que les propositions du gouvernement rencontreront la majorité au sein de l'Assemblée.

Le jour du couronnement de l'empereur et de l'impératrice comme roi et reine de Hongrie n'est point encore fixé; mais il est arrêté que cette grande solennité sera célébrée du 14 au 20 juin. A la fin de ce même mois de juin, l'empereur et l'impératrice viendront à Paris pour rendre visite à l'empereur et à l'impératrice des Français et pour assister au spectacle intéressant de l'Exposition universelle. LL. MM. seront accompagnées par une suite nombreuse composée des personnes les plus éminentes de la cour et de l'empire. Le baron de Beust, ministre des affaires étrangères de l'empereur, et le comte Andrassy, président du conseil spécial des ministres du royaume de Hongrie, feront partie de la suite de l'empereur.

PRUSSE ET ITALIE.

Le prince Frédéric-Charles de Prusse a adressé une lettre de remerciements aux électeurs de la circonscription de Labrau-Welhau, qui l'avaient nommé député au parlement du Nord. Le prince y exprime sa vive satisfaction d'avoir pu prendre part aux délibérations d'une assemblée qui a conduit à maturité les fruits de "la semence sanglante" des victoires de l'armée prussienne; il déclare que: l'Allemagne du Nord est debout, unie et forte comme elle ne l'a jamais été, et que lorsqu'il s'agira de la défense nationale, toute l'Allemagne suivra l'aigle royale de Prusse.

Le roi d'Italie est parti pour Turin. Avant son départ, il a reçu la députation de la chambre chargée de le féliciter à l'occasion du mariage du prince Amédée. La députation lui a exprimé en même temps la reconnaissance du pays pour sa renonciation à quatre millions de sa liste civile. Dans sa réponse, le roi Victor-Emmanuel a parlé de la situation de l'Italie et de celle de l'Europe; il a exprimé sa satisfaction au sujet du traité de Londres, et spécialement sur la participation de l'Italie à cet acte européen.

Toutefois, il ajoute qu'il était sage de ne pas s'endormir dans des illusions trop profondes, et de tenir compte des événements imprévus et des complications nouvelles qui pouvaient toujours surgir. Le roi a conclu en disant qu'il fallait que l'Italie employât cette période de paix à réorganiser ses finances, et que cette tâche ne demandait que du courage et de la persévérance. C'est là uniquement, en effet, le point qui doit présentement préoccuper l'Italie, et le roi a exprimé, avec l'autorité de l'à-propos qui le caractérisent, le sentiment de tous les partis.

Garibaldi est à Florence, et il a établi son quartier-général à la ville de Sombrellino, située sur les hauteurs de Belle Sguarda, que connaissent tous ceux qui ont vu Florence. C'est, en effet, un véritable "quartier-général," car Garibaldi parle et agit en général des Romains. Il vient de lancer une espèce de proclamation pour autoriser le comité à émettre un emprunt sous forme de bons. C'est l'argent qui paraît manquer le plus, et l'opinion publique, en ce moment, ne semble pas disposée à en procurer beaucoup pour des aventures quelconques.

Il est toujours fortement question à l'occasion de la grande réunion d'évêques qui va avoir lieu à Rome, de canoniser Christophe Colomb. Plusieurs prélats, et entre autre l'archevêque de Bordeaux, adoptent avec ardeur l'idée de la canonisation de Christophe Colomb, en arguant que c'est avec l'assentiment et en partie même avec l'appui du saint siége que l'illustre navigateur a été conquérir un monde nouveau à la foi catholique. A cette occasion, l'abbé Cadoret, chanoine de Saint-Denis, va publier à ce même point de vue, un ouvrage fort intéressant sur Cristophe Colomb.

(Autres nouvelles.)

Le corps législatif, dans sa séance du 23, a adopté le projet de loi concernant la naturalisation des étrangers, par 224 voix contre 15. Les modifications du projet portaient, on le sait, sur deux points principaux et très distincts: 1o l'abréviation des délais de stage pour l'étranger qui voulait se faire naturaliser; 2o l'extension des droits politiques qui doit à l'avenir résulter pour le naturalisé du décret même de naturalisation. Voici le texte de la loi telle que l'avait présentée le conseil d'Etat et que l'a adoptée le Corps législatif:

ARTICLE 1ER.

Les articles 1 et 2 de la loi du 3 décembre 1849 sont remplacés par les dispositions suivantes:

"Article 1er. L'étranger qui, après l'âge de vingt-et-un ans accomplis, a, conformément à l'article 13 du code Napoléon, obtenu l'autorisation d'établir son domicile en France, et y a résidé pendant trois années, peut être admis à jouir de tous les droits de citoyen français.

"Les trois années courront à partir du jour où la demande d'autorisation aura été enregistrée au ministère de la justice.

"Est assimilé à la résidence en France le séjour en pays étranger pour l'exercice d'une fonction conférée par le gouvernement français.

"Il est statué sur la demande en naturalisation, après enquête sur la moralité de l'étranger, par un décret de l'empereur, rendu sur le rapport du ministre de la justice, le conseil d'Etat entendu.

Art 2. Le délai de trois ans, fixé par l'article précédent, pourra être réduit à une seule année en faveur des étrangers qui auront rendu à la France des services importants, qui auront introduit en France soit une industrie, soit des inventions utiles, qui y auront formé de grands établissements ou créé de grandes exploitations agricoles."

ARTICLE 2.

"L'article 5 de la loi du 3 décembre 1849 est abrogé."

HANOVRE.

Le respect pour le malheur n'est pas une des traditions de la politique prussienne. La *Correspondance provinciale* de Berlin publie un article rempli d'attaques violentes contre le roi de Hanovre, à cause de l'inaltérable fidélité qu'une grande partie de la population hanovrienne conserve à l'antique maison des Guelfes. Ce n'est pas assez pour la Prusse d'avoir dépouillé le roi de Hanovre de sa couronne et de lui avoir enlevé jusqu'aux derniers débris de sa fortune personnelle, on va jusqu'à menacer sa femme.

L'article de la *Correspondance provinciale* se termine par la phrase incroyable que voici, et qui est une menace déguisée d'expulsion:

"La reine Marie, dont le séjour prolongé au château de Marienbourg, près de Hanovre, sert sinon de point d'appui, du moins d'encouragement aux menées guelfes, aura à se soumettre, ou tout, si elle peut continuer à y résider, comme hôte du roi de Prusse, aux formes et conditions de cette hospitalité.

Ce château de Marienbourg, d'où le gouvernement prussien veut chasser la reine de Hanovre, est la propriété et a de tout temps été la résidence de cette princesse. La prétendue hospitalité du roi de Prusse a donc consisté jusqu'ici à ne pas expulser une femme de sa propre maison.

La reine de Hanovre a voulu voir jusqu'où iraient les excès et les violences de la politique prussienne: elle n'a pas voulu quitter son domicile, attendant le sergent et les quatre hommes qui devaient l'en expulser. Elle a résisté à toutes les insinuations, à toutes les menaces, et il n'est pas un homme de cœur qui ne l'approuve de s'être ainsi conduite. On a voulu la prendre par la faim, en saisissant, sous tous les prétextes, non seulement les revenus de son mari et des princes ses enfants, mais les siens propres et jusqu'à sa dot. Un banquier de Hanovre, M. Simon, a mis sa bourse à la disposition de la reine.

On a supprimé alors le fil télégraphique qui reliait le château à la ville de Hanovre et au réseau allemand. On a supprimé le service de la poste: puis on a arrêté, on a fouillé, on a harcelé de tracasseries, et on a fini par jeter en prison les personnes qui commettaient l'imprudence de se rendre à Marienbourg. On vient enfin d'emprisonner M. Simon.

Rien n'a fait. La reine Marie continue à endurer toutes les persécutions et à demeurer à Marienbourg. Il faudra donc se résoudre à la chasser de chez elle par la force; et l'article de la *Correspondance provinciale* fait prévoir que cette exécution ne tardera pas.

Ce n'est pas à Tombouctou ou à Boukhara que des choses semblables se passent: c'est en Prusse, dans un pays qu'on prétend civilisé.

ANGLETERRE.

A la chambre des lords, le comte Russell a interpellé lord Derby sur le dissident, non vidé, qui existe encore entre les Etats-Unis et l'Angleterre, relativement à l'*Alabama*.

La réponse du chef du cabinet a été dilatoire. L'arbitrage offert par l'Angleterre avait été d'abord accepté en principe par les Etats-Unis, avec une seule condition restrictive, celle de la communication complète de toute la correspondance relative à l'incident.

Le cabinet anglais, a dit lord Derby, n'a pas cru pouvoir accepter cette restriction; cependant les négociations se poursuivent dans des conditions favorables.

Garibaldi a accepté les fonctions de président honoraire de la ligue de la réforme en Angleterre, et l'on ne comprend guère, à Londres, de quelle utilité peut être le général italien dans cette question. Mais ce qui paraît plus surprenant encore, c'est que M. Beales et ses amis aient eu l'idée de faire une pareille proposition à Garibaldi.

FRANCE.—On lit dans le *Constitutionnel* du 24 mai:

"S. A. le Prince Impérial, dont le rétablissement a fait les plus rapides progrès, est venu de Saint-Cloud aux Tuileries hier après midi."

—On lit dans le bulletin politique hebdomadaire du *Moniteur du soir*:

L'opinion publique, dans l'Europe tout entière, est unanime pour constater l'impression favorable produite par le résultat pacifique de la conférence de Londres.

Les peuples, comme les cabinets, rendent hommage à la modération d'attitude et de langage du gouvernement impérial qui, ne séparant jamais les intérêts particuliers de la France et les intérêts généraux, n'obéit dans ses démarches et dans ses actes, qu'aux idées d'apaisement et de concorde.

— Les *francs-tireurs* des Vosges sont arrivés ce matin, par un train spécial. Ils sont quatre cents environ et représentent à peu près le tiers du corps.

Leur costume est simple, mais ne manque pas d'un certain charme pittoresque; il se compose d'un pantalon de toile, d'une blouse de même étoffe serrée à la taille par une ceinture en cuir, où pend un sabre-poignard, et du chapeau tyrolien, couleur marron, orné d'une plume et d'une cocarde. Ils portent en bandoulière un fusil de chasse à deux coups.

Le corps libre des *francs-tireurs* ne comporte ni grades honorifiques, ni distinction de costume. Tous les membres sont égaux et portent le même uniforme. Il y a un président et un trésorier qui portent à leur chapeau une ganse en galon ou un ruban, et les musiciens, dont la plume est blanche au lieu d'être noire. Ce sont là les seules différences. M. Fleury, préfet des Vosges, est leur président d'honneur.

Une foule compacte se pressait sur leur passage.

Les *francs-tireurs* séjourneront à Paris pendant une semaine environ. Ils seront passés en revue par l'empereur au commencement de la semaine prochaine.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—11 juin.
Thermomètre de C. Duhamel, Opticien, Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M. ....79 degrés.
Midi ....[illegible]
3 heures P. M. ....[illegible]
6 heures P. M. 84

COUR DES ETATS-UNIS.—On croyait que cette Cour rendrait hier son jugement dans l'affaire du *Dashing Wave*, de la part du plaignant, demandant l'arrestation de Cuthbert Bullitt, ex-marshal des Etats-Unis, accusé de mépris de Cour pour n'avoir pas déposé le montant de la vente dudit navire à la trésorerie des Etats-Unis au lieu de le déposer à la Première Banque Nationale. Le juge Durell au défaut de quelques documents a suspendu sa décision, disant qu'il voulait rendre pleine justice entre le gouvernement et toutes les parties intéressées.

VOL.—Lundi soir, des voleurs sont entrés dans le magasin de joaillerie de M. Peté, au coin des rues Enghein et Craps. Mais ayant mal calculé leurs moyens d'exécution, ils ont été forcés de disparaître sans avoir rien pris.

LES DEUX INCENDIES.—Un homme de couleur nommé Chas. Grace, a été arrêté rue St Bernard comme suspect d'avoir mis le feu à la manufacture de savon de J. L. Pellerin, près du Canal Marigny, entre les Champs Elysées et la rue des Français. Cette fabrique a été entièrement détruite.

L'autre feu a pris dans une distillerie, établie au No 2 du bloc triangulaire, sur la Levée devant la rue Calliope, et appartenant à David Conner. Les flammes ont gagné le magasin de fer de M. De Lagare, et les deux bâtisses ont été réduites en cendres. Le café de M. Hilbert au No 1 a été gravement endommagé. On estime à $15,000 le mal fait aux bâtisses. On a arrêté, comme suspect d'avoir mis le feu, un individu qui a refusé de donner son nom.

VOL DE COCHONS.—La veuve Loris qui demeure au coin de l'Avenue Washington et de la rue St. Jean Baptiste, a rapporté au corps de garde du 3me District qu'hier matin, à 1 heure, quatre nègres sont entrés dans la cour en brisant les barrières et ont enlevé trois cochons valant $60. Les voleurs n'ont pas encore été arrêtés.

NOYÉ.—Un individu nommé John Smith, passager du navire *Belgravia*, arrivé de Liverpool, s'est noyé lundi soir en voulant descendre sur ce wharf. Il était ivre, et ayant fait un faux pas, il est tombé. Son corps n'a pas encore été retrouvé. On dit que cet homme avait sa [illegible] au Texas [illegible] famille.

RENVOYÉS DEVANT LES ASSISES.—Henry Robinson, Samuel Ch. Morton, George Morrison, Caleb Bright, tous de couleur, accusés les uns de vol, les autres d'assaut meurtrier avec des armes tranchantes, ont tous été renvoyés devant la 1re Cour de District.

COUR SUPRÊME.—La décision de cette Cour contre la validité des obligations basées sur les billets confédérés n'a pas été rendue par le juge Illsley, comme nous l'avons rapporté, mais par un autre comme organe de la Cour; le juge Illsley était d'une opinion contraire.

RETENU EN PLACE.—M. A. G. Stethen, secrétaire particulier de M. Wells, est conservé en cette capacité par le gouverneur Flanders. Du moins, c'est ce qu'on nous assure.

TÉMOIGNAGES.—Plusieurs témoignages ont été entendus hier, devant le Recorder Gastinel, dans l'affaire de Maurice Molloy, accusé d'avoir mis le feu, dimanche soir, à une maison de la rue du Canal, portant le No 35, entre Front Levée et Peters. Mais les dépositions n'établissent rien de concluant jusqu'ici. On en continuera l'audition aujourd'hui à 2 heures. MM. W. Berno et R. H. Browne, plaideront pour les Compagnies d'assurance.

INSPECTION.—Le Chef de Police Adams, inspectera la police du Premier District sur la Place Lafayette, aujourd'hui dans l'après midi.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—L'affaire de Hyman Jalto, accusé d'avoir poignardé avec intention de le tuer, Miguel Otero, le 15 février, au Marché Français, a été appelée. M. Sambola, chargé de la défense, s'est opposé à ce qu'on entendît le témoignage d'Otero, attendu qu'il a été condamné comme meurtrier en 1840 et envoyé au pénitencier. Mais la cour a repoussé ce moyen de la défense, et a entendu Otero. La cour s'est fondée sur un avis de la Cour Suprême, suivant lequel une personne qui a subi sa peine a le droit d'être entendue.

Le jury, après une très courte délibération a rendu un verdict contre Jalto, mais en le recommandant à la merci de la cour.

CONSEIL DE VILLE.

ALDERMEN.—Le maire adresse une communication de la Compagnie du chemin de fer des Opelousas, qui demande le privilége d'user d'une certaine étendue de terre sur le fleuve, pour y faire un dépôt, et aussi une communication du Bureau de Santé recommandant l'usage de désinfectants. Référées.

Une communication de M. Bellanger, révoqué tout récemment par le général Sheridan, alléguant que son renvoi est illégal et qu'il a droit au salaire du commissaire des rues, est référée au comité de finance.

Est référée une communication de M. George Pandelly, surintendant du chemin de fer de Pontchartrain, qui demande le privilége d'étendre la ligne jusqu'à la rue Girod, extension à laquelle la Compagnie a droit par sa charte législative, et le Conseil municipal ne s'y oppose pas.

Plusieurs résolutions concernant des contrats pour le nettoyage des rues, sont approuvées.

Lecture est donnée d'une résolution pour contracter avec MM. Garnewell, Kennard et Cie., propriétaires du système télégraphique d'observé et de police, pour l'établissement de 25 boîtes automatiques pour les pendules et aimants magnétiques, les cloches d'alarme, etc.... pour la somme de 25,000, etc... Déposée, sujette à appel.

On inscrit dans les minutes une communication de M. Pilié qui demande toujours qu'on s'arrange des machines de desséchement qui, au lieu de dessécher les marais ne dessèchent que nos poches.

Le Conseil s'occupe de l'ordonnance qui accorde de nouveaux priviléges à la compagnie de Mobile et de Chattanooga. M. Stith propose un amendement par lequel seraient annulés tous les priviléges qu'il s'agit d'accorder si dans les dix mois à partir de la date de l'ordonnance la compagnie n'a pas construit cinq milles de voie ferrée dans l'Etat.

L'ordonnance est remise à la prochaine séance et le Conseil s'ajourne.

L'EMPOISONNEMENT DES CHIENS.—Le chef de police a notifié au public que dimanche prochain les agents de police commenceront à empoisonner les chiens que des ordonnances, d'ailleurs, défendent dans les cours des résidences particulières.

ASSISTANTS ALDERMEN.—Plusieurs contrats de nettoyages de rues sont approuvés ainsi qu'un contrat pour une entreprise de wharf.

Une communication de M. Baker, le nouveau commissaire des rues, conseille le rejet de certains contrats pour le nettoyage et la réparation des rues pour trois années; il considère ce système de contrat tel qu'il est aussi maintenant comme une espèce de fraude et recommande que l'ouvrage soit fait directement par la ville. Après discussion, la communication est renvoyée au Comité des Rues.

Concours est donné à la résolution autorisant l'avocat de ville à prendre des mesures légales pour ouvrir l'avenue Lafayette.

Un mémoire relatif à la réclamation Livaudais contre le marché des Dryades, et faisant ressortir les avantages d'un compromis, est déposé sur la table.

Un mémoire des bouchers du Port, se plaignant des fermiers qui ont divisé les étaux de manière à en doubler le nombre en les réduisant de moitié, est référé au maire et au voyer.

Un mémoire de 60 membres de la police du 3me District, qui représentent leur renvoi comme illégal et préviennent les conseils qu'ils rendront la ville responsable du paiement de leur traitement, est référé au comité de finance.

Une communication de W. H. Wells, qui offre d'acheter le bail pour construire un nouveau marché dans l'espace compris entre la halle à la viande et la halle aux légumes, la Levée et la rue St Pierre, est référée au comité de finance.

Une résolution invitant les Aldermen à tenir avec les Assistants, vendredi prochain, une séance réunie, pour élire certains officiers de ville dont le terme expire le 1er juillet, est adoptée.

Est adoptée une résolution pour la nomination d'un comité réuni qui sera chargé de prendre en considération la question concernant l'achat d'un nouveau palais de justice. Sont nommés membres de ce comité: MM. Montamat, Paisley, Kaiser et Cummings. Sur motion, le nom du président est ajouté au comité.

Le Conseil s'ajourne.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Les Conventions en Virginie.
Conciliation impossible.
Ordre du général Schofield.
Cloture de l'enregistrement vers la fin de Juillet.
Nouvelles d'Europe.

Londres, 10 au soir—Consolidés, 94 3/4. Bons, 73.

Liverpool, 10—Coton inactif à la clôture et lourd. Vendu, 8,000 balles. Middling uplands, 11 1/4. Middling Orléans, 11 1/2.

Baltimore, 10—Coton ferme. Middling uplands, 27c. Cotes nominales.

New York, 10—Fonds actifs. Or, 137 1/2. 5-20, 106 1/2, avec coupons, 110. Coton plus facile. Middling uplands, 26 1/2. Sucre, ferme. Café, ferme.

New York, 10—A la Cour Suprême aujourd'hui, dans l'affaire du maire et des aldermen contre les commissaires de police, une décision a été rendue contre les derniers. L'action avait été intentée par la ville contre le droit des commissaires de police à se mêler des affaires de licenses.

Washington, 10—Les recettes du revenu ont été, aujourd'hui, de $416,000.

Tous les membres ont assisté à une longue séance du cabinet, aujourd'hui.

Southampton, 10 — Le steamer Hansa a touché ici aujourd'hui.

Washington, 10—Les touristes de l'Ouest ont écrit au bureau des Terres que le pays abondait en fruits.

Les 20 bons votés dernièrement au Trésor n'étaient pas complétés, et leur soustraction ne peut faire aucun tort ni au gouvernement ni au public.

La discussion de la question de juri a duré jusqu'à l'ajournement de la Cour, mais il n'y a pas eu de décision.

La Tribune dit ce matin dans un éditorial: "Que Sheridan ou Sickles, par exemple, soit rappelé et une session d'été du Congrès sera inévitable. Avec une session d'été, les fonctions du Président seront limitées, et il ne sera plus en son pouvoir de révoquer aucun général commandant."

Charleston, 10—Le coton a baissé de 1/2. Vendu 135 balles. Mid. 24 1/2 à 25. Reçu 75.

Vicksburg—Descendus, le Continental, le Louisville et le Magenta. Le fleuve baisse.

Richmond, 10—Le sénateur Wilson, du Mass., Chs. W. Storry, H. H. Coleridge, Geo. W. Bond, F. M. Bird, C. M. Stock et P. M. Morse du même Etat, Geo. H. Baker de Philadelphie, Jos. Tary, J. G. Holbrook, G. F. Noyes, de New York, et l'honorable Ch. Gibbons, l'orateur de la Chambre de la Pennsylvanie, sont arrivés ici ce soir.

Ils se trouveront avec plusieurs Virginiens à l'hôtel du gouverneur ce soir pour avoir une conférence sur le moyen de concilier les deux ailes du parti républicain — celle qui est représentée par la dernière convention de Richmond et celle qui propose de convoquer une autre convention à Charlottesville.

Schofield a adressé une circulaire à tous les présidents des bureaux d'enregistrement pour les presser de finir leurs opérations vers la fin de juillet.

Horace W. Hovey, maître d'école d'affranchis, convaincu d'avoir fouetté un enfant n'appartenant pas à son école, a été condamné à $100 d'amende et à un mois d'emprisonnement. Le général Schofield a remis l'amende et le gouverneur lui a fait grâce de l'emprisonnement.

Cincinnati, 10—Coton plat. Pas de demande. 24 et 24 1/2 pour le mid. Saindoux en tierçons, 12 c. en demande.

Savannah, 10—Coton plat et nominal. Bas mid. 23 1/2, avec tendance à la baisse. Reçu 370.

Louisville, 10—Vendu 275 b. de tabac. Marché actif à $2.75 à $3. Farine inactive.

Le steamer Richmond est arrivé aujourd'hui de la Nouvelle Orléans.

St. Louis, 10—Tabac lourd. Coton plat. Farine inactive et irrégulière de 8 à 9. Avoine en baisse. Seigle en baisse. Provisions inactives.

Augusta, 10—Coton calme. Vendu 72 balles. Mid. 25. Reçu 38.

Richmond, 10—Une conférence républicaine a été tenue ce soir à l'hôtel du Gouverneur, conférence où 40 ou 50 personnes se sont occupées de la perspective offerte par les élections d'Etat, de la force du parti républicain etc.... Jno M. Botts, M. Hunnicott, le juge Underwood et d'autres, ont pris part aux délibérations. Il s'y trouvait une douzaine de nègres.

La conférence s'est [illegible] encore avec peu d'espoir de s'entendre sur une plate-forme commune. Les représentants de la Convention de Richmond soutiennent que l'action de ce corps devrait être finale.

New York, 10—L'argent était encore plus facile à la clôture à 6 et 7 0/0 pour des avances de fonds remboursables sur demande.

Demain, le steamer embarquera $1,000,000.

Gouvernements calmes, cette après-midi. Fonds bien tenus à la clôture.

Reçu à la sous-trésorerie, aujourd'hui, $5,000,000. Payé $1,500,000.

Londres, 10—Tous les prisonniers Fénians qui ont été convaincus de haute trahison ont été envoyés en Angleterre et mis en prison.

L'affaire des Etats Unis contre J. Collin McRae, agent financier du gouvernement confédéré, a été décidée en faveur du dernier.

Des dépêches de Constantinople disent que la Sublime Porte a lancé un firman qui fait de l'Egypte une souveraineté séparée.

Paris, 10—Le czar est parti aujourd'hui pour l'Allemagne.

Pesth, 10 — L'empereur François Joseph, maintenant roi de Hongrie, a ajouté à l'éclat de son couronnement, en faisant distribuer de fortes sommes d'argent aux pauvres et en faisant de grandes libéralités aux diverses institutions de cette ville.

Anvers, 10 au soir—Pétrole raffiné à 40 francs.

Francfort, 10 au soir—5-20 des Etats-Unis, 73 3/4 à la clôture.

(Dépêches d'hier soir.)

Florence, 10 juin—Le parlement italien a refusé de ratifier la convention conclue par le Signor Ferrara, ministre des finances, avec MM. Fould, Oppenheim et Erlanger, de Paris, pour un emprunt basé sur le montant d'une taxe extraordinaire sur les biens de l'église.

Londres, 10—Une expédition pour aller en Afrique à la recherche du Dr Livingston, est partie d'Angleterre.

New York, 11—Dix navires, ayant à bord plus de 4,000 passagers, tous en bonne santé, sont arrivés hier.

On dit que le choléra a disparu de toutes les parties du monde.

Liverpool, 11, midi—Coton, plat, middling uplands 11 1/4.

New York, 11—Dans l'affaire contre la compagnie internationale d'assurance pour la vie, où des primes devaient être payées en argent confédéré, la défense a soutenu que l'agence était révoquée par l'acte de guerre de 1861, et nie l'obligation sur les primes payées depuis.

Washington, 11—On s'occupe du successeur de M. Flanders comme agent du trésor à la Nouvelle Orléans.

Le Président a conseillé aux pétitionnaires du Tennessee de s'adresser simultanément à Thomas et à Brownlow pour avoir protection contre des attaques outrageantes, donnant ainsi à Brownlow l'occasion et à Thomas le droit de corriger les abus.

Le Président n'est pas très bien. Il est menacé, dit-on, d'une maladie bilieuse.

On prétend que Stanton sera seul à soutenir dans le conseil du cabinet les commandants de district dans leurs usurpations de pouvoir.

William Bell remplacera Knox dans la surintendance des fonds à la Nouvelle Orléans. Les devoirs officiels de Knox requérant sa présence ici.

Les avocats dans l'affaire de Sarratt sont engagés dans des discussions de technicalité, [illegible] ayant leur source dans la poursuite.

On suppose que les vues de Stanberry, pour restreindre les pouvoirs que se sont arrogés les commandants de district, seront discutées aujourd'hui dans le cabinet. On dit que ses opinions sur l'enregistrement seront appuyées par le cabinet.

New York 11—L'Arizona est arrivé d'Aspinwall avec $670,000 en or.

M. Provost, consul à Guayaquil, est mort.

Le Herald de Panama dit que la destruction et l'effusion de sang ont commencé dans l'intérieur des Etats Colombiens.

L'isthme est tranquille, mais Mosquera menace d'y envoyer des troupes.

La majorité des membres du Congrès arrêtés par Mosquera est composée de traîtres.

Le Président de Panama a ordonné de lever une taxe de guerre sur le commerce. Les consuls étrangers ont protesté.

Le Président de Magdalena se proclame de lui même Président de l'Union, par la raison que Mosquera est devenu un traître.

Le choléra a disparu du Nicaragua.

Les avis du Pérou disent que le vétéran général Castillo a pris la campagne comme chef des révolutionnaires.

Philadelphie, 11 juin—Un courtier de fonds, très connu, a fait faillite ce matin.

New York, 11— Fonds lourds. Or 137 3/8. Coton plat, Mid. 26 1/2 à 27.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 11 juin.

Nous n'avons aucune amélioration à constater. Le calme a régné presque partout.—Il s'est fait principalement du détail dans le sucre et dans la mélasse.—Les produits de l'Ouest se sont écoulés difficilement; l'avoine est devenu plus ferme, le maïs est resté faible, la farine et le porc ont tendu à la baisse.—Le coton s'est peu vendu à cause des mauvaises nouvelles de Liverpool et de New York; à la clôture, les transactions s'élevaient à peine à 950 balles, à des prix plus fermes et le marché était moins irrégulier. Les ventes des trois derniers jours s'élèvent à 2,400 balles contre 7,900 la semaine dernière, dans la même période.

Le numéraire a manqué d'animation. L'or a ouvert nominalement à 136 1/2 contre 137 1/8 dans Wall street; les dépêches l'ont fait monter, puis il a fléchi et a fermé irrégulier au taux d'ouverture. Les offres étaient peu nombreuses et nous n'avons pas remarqué de disposition à acheter. Les ventes embrassent $1000, $2000, $3000 $1000, $3000 et $5000 à 136 1/2, $7000 et $4000 à 136 5/8, $8000 au même taux et $6000 à 136 3/4. Un check de $2500 en or, sur New York, s'est vendu au pair. — Dans l'argent, $850, en demi piastres américaines, à 129 1/2, 1600 piastres mexicaines à 136 1/2 et 3600 à 2 1/2 de prime pour de l'or.

La stagnation du change étranger était encore plus remarquable aujourd'hui. On n'a guère offert de traites commerciales et le sterling de première classe était extrêmement rare. Il s'est vendu 500 livres clear No 1 à 147 1/2, 2,000 livres No 1 à 148, 1,000 livres de première classe à 149 3/4, 400 livres de banquiers à 150 1/2 et 10,000 livres, pour de l'or, à des conditions particulières. Dans le change sur France, 50,000 francs, en commercial No 1, à 3 80 et 25,000 de banquiers à 3.75. Le sterling peut être coté nominalement de 146 à 146 1/2 les traites commerciales, 147 à 149 le No 1 à première classe et 150 1/2 à 151 le change de banque; le change sur France, de 3.82 1/2 à 3.80 le commercial No 1 et 3.75 à 3.72 1/2 le change de banque.

Le change américain s'est encore raffermi. Les banques ont tiré sur New York à 1/2 à 5/8 de prime, généralement à 5/8. — La demande pour remise a été faible. — Il y avait peu de change commercial; les transactions embrassent $20,000 (check de banque) à 1 1/2 de prime; $10,000 et $15,000 sur New York, à vue, à 3/8; $5000, $10,000, $5000, $10,000 $12,000 et $50,000 à 1/4; $5000 à 1/8; $10,000, à un jour, à 1/4, et $10,000, à quinze jours, à 1/4 d'escompte. Les taux du change commercial étaient, à la clôture, de 1/4 à 3/8 de prime, à vue, 1/4 à 1/8, à un jour, pair à 3/8 d'escompte de dix à vingt jours, 1/2 à 3/4 d'escompte à trente jours, et 1 1/4 à 1 1/2 à soixante jours.

Il ne s'est pas vendu d'actions. Les acheteurs exigent des concessions que les détenteurs ne veulent pas leur accorder.

Les bons de la ville n'ont pas trouvé d'acheteurs. Les consolidés sont toujours cotés à 89 à 90, et les émissions en faveur de chemins de fer à 78 à 80, suivant les coupons.—Les "sixes" de la Louisiane sont cotés à 56 à 60, les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 75 à 76; les billets du chemin de fer de Jackson à 70 à 75; les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, avec huit coupons échus, à 54 à 55.

Une vente de $2,000 en billets de la ville s'est faite à 95 cts; $1,000 en billets de l'Etat se sont vendus à 78 1/2.—Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 41 à 43 et les billets du trésor de l'Etat à 75 à 80.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mardi soir, 11 juin 1867.

COTON—Le mouvement a été fort borné, aujourd'hui, ayant été contrôlé tant par le ton défavorable des nouvelles de New York et de Liverpool, que par les vues extrêmes et fort dissidentes des acheteurs et des vendeurs. Les lots offerts n'ont cessé d'être médiocres,—quelques Bales seulement, de qualités désirables ayant été exposées en vente—et comme les ordres de la plupart des acheteurs ne fixaient que des chiffres qui n'étaient pas de nature à être acceptés par la majorité des détenteurs, les transactions n'ont pu qu'être fort limitées, n'ayant formé qu'un montant d'à peine 950 balles, ceux courtiers ayant pris part aux affaires. Les prix ont indiqué moins d'irrégularité, bien qu'ayant accusé une forte tendance à une grande faiblesse, la plupart des listes vendues ayant changé de mains à des prix qui se rapprochent des cotes suivantes: ordinary 20 à 21, good ord. 22 à 22½ low middling, 24 et middling 25½ à 26 cents. Les ventes, durant les trois jours qui viennent de s'écouler, ont embrassé 2400 balles, prises en majeure partie pour l'étranger. Les arrivages de cotons, proprement dit, depuis vendredi soir—abstraction faite des envois reçus de Mobile, de la Floride et du Texas, lesquels sont inclus dans leurs tableaux respectifs—ont formé un montant de 1350 balles, contre 2412 durant le même laps de temps la semaine dernière montrant ainsi une décroissance de 1062 balles. Les exportations durant la même période, ont embrassé 9237 balles, dont 3314 pour le cabotage et 5823 pour les ports étrangers.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1866, balles		102,082
Reçu aujourd'hui	451	
précédemment	740724	
	741175	
Balles additionnelles, composées de cotons avariés, épars, de ramassis et d'échantillons	13323	754498
		856580
Expédié aujourd'hui	1328	
précédemment	772589	
		773917
Stock en mains		82663

TABAC—Il s'est vendu, aujourd'hui 46 boucauts de tabac à 4 1/2 cts la livre. Le marché est ferme et sans changements et nous continuons à coter:

Léger—Inferior lugs, 3½ à 4, good lugs 4½ à 5, inferior & common leaf, 6 à 7—, medium leaf 7½ à 10, fair leaf 10½ à 12½, fine leaf 13 à 15, choice selections 16 à 18 cts.

Lourd—Inferior and trashy lugs 4 à 4½, good lugs 5 à 5 1/2, in. à com. leaf 6½ à 8, medium leaf, 8½ à 11, fair, 11½ à 13, fine 14 à 17½, choice selections 18 à 20.

FRET—Le marché est calme et sans changements. Les taux sont de 1 c par livre de coton sur steamer pour New York et Boston, ¾ cts pour Philadelphie. Steamers pour New York et Boston 40 c par sac de maïs, 90 c par baril de farine, $1 25 par baril de porc et $10 à $11 par boucaut de tabac. Steamers pour Liverpool, ¾d pour le coton, voiliers ½ d. Pour le Havre 1 1/8 cent.

SUCRE ET MELASSE—Les arrivages de la côte nous ont fourni, depuis hier, 36 boucauts de sucre et 27 barils de mélasse. Il ne s'est fait que quelques ventes en détail de sucre low fair de la Louisiane, lesquelles ont eu lieu aujourd'hui à 12 à 12½ c la livre. Un lot de 520 boucauts de sucre de Cube a été acheté pour l'Ouest à des conditions privées, et la semaine dernière, un lot de 135 boucauts a changé de mains à des conditions privées. Environ 150 boucauts de mélasse muscovado s'est vendu, il y a quelques jours, à des conditions privées. Cette mélasse est actuellement cotée à 47½ à 50 cts le gallon.

Le steamer Pauline Carroll, de St Louis et le remorqueur Alp, conduisant quelques barges de Pittsburgh, sont les seuls bateaux qui soient arrivés depuis hier.

FARINE. Nous avons encore à signaler un marché fort calme et aussi des prix irréguliers et sans fixité. Les détenteurs sont désireux de réaliser, mais les commerçants—qui sont actuellement les seuls acheteurs—ne prennent que peu de farine à la fois et les affaires qui s'opèrent en ce moment ont lieu comme en détail et à $10 50 à $10 75 le baril de superfine, $11 à $11 50 pour le simple extra, $12 à $12 50 pour le double extra, $13 à $13 50 pour le triple extra, $17 à $19 pour l'extra de choix pour famille. Les ventes principales aujourd'hui se sont limitées à [illegible] barils dont 800 de farine aigre, 150 barils—lot mélangé, 50 de simple extra à $11, 100 de farine pour ce qu'elle vaut, à $10 et 50 de triple extra à $16 50 le baril.

MAIS—Le marché est calme et les prix tombent. Quelques détenteurs sont fort désireux de vendre, même au prix d'une baisse. Il y a sur le marché que peu de maïs blanc, mais l'approvisionnement de mélangé y est rond et ne se compose que de qualités inférieures. Les ventes aujourd'hui, se sont bornées à 4925 sacs, dont [illegible] de jaune mélangé et 2500 de mélange, en lots à $1 10, 150 de blanc mélangé à $1 12½, 125 et 2000 de blanc, en lots, à $1 20 le boisseau.

AVOINE—L'approvisionnement d'avoine est rond, mais la demande de l'article est bornée et faite avec offres des prix d'hier. Ventes, aujourd'hui, de 800 sacs, en lots à 85 cts, 190 à 90 cts le boisseau.

SON.—Le son est rare. La demande ne s'en fait que pour le commerce par placement, et le prix offert est $1 75 les cent livres.

FOIN—Le marché est calme. Le foin ordinaire abonde, mais l'article est plus ferme. Le foin de choix est rare et se vend en petits lots, au commerce à $20 à $26 le tonneau d'ordinary, de fair et prime. Le foin de choix est coté à $28 à $29.

PORC—Le marché est calme. Le mess full and even weight est tenu en lots à $24 le baril, mais il ne s'est effectué aucune vente aujourd'hui. Ventes en détail à $24 25 à $24 50 le baril.

BACON—Le commerce par placement est fort animé. Prix 12½ à 13 c la livre d'épaules, 12½ pour les côtes osseux, 13½ c pour les côtes desossées et 15½ à 16½ c pour les jambons curés au sucre.

SAINDOUX—Le marché au saindoux est calme, mais stable et ferme à 13 à 13 1/2 c la livre de prime en tierçons et 14½ à 14 1/2 pour l'article en barillet. Nous n'avons cependant aucune vente à rapporter.

BEURRE—Il s'est fait des ventes embrassant 30 tinettes de beurre de choix, de l'Ouest, en lots, à 30 c la livre. Nous cotons la bonne qualité de l'Ouest à 24 à 30 c. L'article venant du Nord est coté à 30 à 35 c.

FROMAGE—L'approvisionnement de fromage de l'Ouest est rond, celui du Nord est rare, mais la qualité en est mauvaise. Le fromage de l'Ouest se vend 15 à 17 c, le bon fromage du Nord 16 c la livre.

ŒUFS—Se vendent au débarcadère 30 à 32 c la douzaine pour l'article en caisse.

VIANDE VERTE—Les dernières ventes ont embrassé 30 barriques de jambons salés à 8c à 8¾ c la livre. Les épaules sont rares et il n'y a sur le marché ni côtes ni jambons.

BŒUF DU TEXAS—Le stock de bœuf est faible et la demande bonne à $13 à $14 le baril.

HUILE DE GRAISSE—Se vend à $15 le gallon.

CHANDELLES DE STAR—Se vendent par placement à 15 1/2 c la livre pour les chandelles de 12, 17 c pour celles de 10 et celles de 16 22 cts.

HARICOTS—L'approvisionnement de l'article est rond et la demande limitée à $14 50 à $15 les haricots de l'Ouest et $15 à $16 le baril pour ceux du Nord.

RIZ—Approvisionnement faible et bonne demande à 9 1/2 à 11 1/2 cts pour le riz de la Louisiane, 12 à 12¾ cts pour le riz de la Caroline et 10 c pour celui de l'Inde.

HOUBLON—L'approvisionnement de l'article est faible et la demande bonne avec offre de 65 à 70 cts la livre.

COMESTIBLES—Il n'en est pas arrivé durant ces jours derniers.

POMMES SECHES—Se vendent 9 à 10 cts la livre.

VINAIGRE—40 barils de vinaigre de vin blanc, français, ont changé de mains la semaine dernière à $17 et 25 barils de Cincinnati Grape à 27 1/2 c le gallon.

WHISKY—Il ne se fait dans l'article, que des affaires en détail, à raison de $2 — à $2 30 le gallon, et le whisky de la Louisiane $1 50 à $1 80 cts le gallon.

HUILE DE CHARBON—Dans le commerce par placements les ventes de l'article ont lieu à 48 à 52 cts, en barils 65 à 70 cts en cans.

SUIF—Nous cotons l'article à 10¾ à 11 c la livre.

CAFÉ—Le stock en mains est faible et est maintenant réduit à 400 sacs de Rio. La demande est bonne à 17¾ à 18¾ la livre, en or pour le fair à prime Rio et 24 à 25¾, en monnaie courante. Le prix du détail est de 1 cent plus élevé.

PEAUX—Le stock de peaux est faible, mais la demande de l'article est peu active et les prix en sont irréguliers. Nous cotons les peaux sèches du pays à 14 1/2 à 18 c, les vertes 10 à 10 1/2 cts la livre.

SACS EN PITRE—L'article est coté nominalement à 22 1/2 les forts.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Le stock de toile d'emballage est rond, mais il ne se fait en ce moment que bien peu ou point de demandes. Les forts lots sont tenus à 25 1/2 à 26 cts, détail à 26 1/2 à 27 cts la yarde.

PROVISIONS NAVALES—L'esprit de térébenthine est calme à 50 c le gallon. La résine No 1 est cotée à $4 50 le baril, No 2 $4, No 3 $3 50.

DRÊCHE—La drêche est fort calme à $1 à $1 80 le boisseau de drêche de l'Ouest et $1 90 à $2 pour celle du Canada.

FARINE DE MAÏS—Se vend $1 75 à $1 75 le baril de farine séchée au four, selon la qualité, l'état et la mise en baril.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 12 juin 1867.

Il n'y a pas eu d'arrivages hier.

Vendu—172 bœufs du Texas, 172 veaux et vaches d'un an, 74 cochons, 443 moutons et 1 vache à lait.

A vendre—158 bœufs du Texas, 330 veaux et vaches d'un an, 349 cochons, 1786 moutons et 14 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité par liv. net ... [illegible]
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête ... [illegible]
Cochons de l'Ouest, par liv. gr. ... [illegible]
Moutons ... [illegible]
Vaches du Texas, avec veaux, par tête ... [illegible]
Veaux d'un an, par tête ... [illegible]
Chèvres, par tête ... [illegible]

MARIÉ mardi 4 juin, à la Baie St-Louis, Mississippi, par le Révérend Père Ledoc, M. Paul Belloco à Mlle Mathilde Malarcher, tous deux de cette ville. Pas de cartes.

Décédé, à Castellon, près Bordeaux, le 19 mai 1867, Mr. J. Borde Sr., âgé de 72 ans.

EXCHANGE OFFICE.
Le Bureau de Change de la rue St-Charles vient d'être transporté provisoirement,
91 RUE DU CANAL, 91
PRESQUE ENCOIGNURE CHARTRES.
L'on y achète
L'OR, L'ARGENT,
Diamants, Bijoux, Greenbacks, Billets de Ville, et tous les billets qui n'ont pas cours.
N. B.—Ouvert de 7 heures du matin à 7 heures du soir. 30 avril—1 m PP

Reçu par le "Gen'l Grant" ET Venant d'être ouverts:
INDIENNES AMÉRICAINES des meilleures marques,
TOILES AMÉRICAINES BLANCHES à chemises,
TOILES AMÉRICAINES à drap, toutes largeurs,
LINONS TOILE IMPRIMÉS,
TOILES D'IRLANDE ET TOILE A CHEMISES,
GINGHAMS D'ECOSSE.
—Egalement—
2 Caisses JACONATS FRANÇAIS,
2 do ORGANDIS des derniers dessins d'été.
J. LEVOIS & CO., Appellent l'attention des acheteurs sur les PRIX DE CLOTURE de leurs célèbres *Chemises Françaises Charvet* de $40 à $50 la douzaine.
C'est le meilleur article qui ait jamais été offert sur ce marché.
J. LEVOIS & CO., Au coin des rues Canal et Bourbon. 12 juin—1f

AVIS. Départ ce jour 12 juin.
☞ Les passagers du navire français NOUVELLE HELVETIE, capitaine Bernard, se rendront cette après-midi à 4 heures, à bord du dit navire, au pied de la rue Louisa 3me District. C. CAVAROC & CO. No 5, Exchange Place. 1 juin—1f

AVIS. ☞ Ni le capitaine ni les consignataires du navire français Les Bons Fils ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire. 11 juin—3f

AVIS. ☞ Le navire français Les Bons Fils, capitaine Privat, est en déchargement au poteau 17 Deuxième District. Les consignataires sont requis de faire [illegible] et de venir recevoir leurs marchandises. Le navire commencera à décharger le jeudi 1 courant. 11 juin—3f

Avis aux Grocers. JE préviens ceux qui sont dans la nécessité de [illegible] V. E. SARRAZIN, No. 20 Chartres coin Conti. 12 juin—1m

En débarquement du navire "Les Bons Fils", venu de Bordeaux:
30 barriques Vin rouge "A. Expert" [illegible] HENRY VALETON & Co, 27 rue Bienville.

Dissolution de Société. Nouvelle Orléans, [illegible] juin 1867. LA société existant sous la raison de FONTAINE & BOUVIER est dissoute [illegible] à partir du 1er juin 1867. FONTAINE & BOUVIER.
M. F. FONTAINE continue [illegible] F. FONTAINE, Rue Ste Anne No 63. 12 juin—4

Avis aux Contribuables. BUREAU DU TRÉSORIER, Hôtel-de-Ville—Nlle-Orléans, [illegible] 1867. [illegible] J. HERNANDEZ, Trésorier de la Ville. 12 juin

Avis aux Contracteurs. DES propositions seront reçues par le jury de Police [illegible] P. KENNEY, Président. CHARLES WILSON. 11 juin—1f

AUX DAMES. Il y a des heures et des appartements spéciaux pour les Dames [illegible] Collège Commercial de Dolbear [illegible] RUFUS DOLBEAR, Président. 11 juin—1f

Vin rouge, fruits au jus, &c. EN débarquement du navire Les Bons Fils, de Bordeaux et à vendre par les soussignés: [illegible] MAIGNAN & F. LABORDE, 23 à 25 rue Bienville. 7 juin—7

Vin rouge, Fruits, &c. EN débarquement du navire Bons Fils, de Bordeaux, 20 barriques vin rouge St. Macaire [illegible] 25 do fruits au jus [illegible] PAUL ADOUE & Co. 11 juin—4PP

A vendre par **FUENTES & CHALARD,** 30 rue Vieille-Levée, EN débarquement du navire "Bons-Fils" de Bordeaux et en magasin: 100 barriques VIN ROUGE pour familles, Coutau frères [illegible] 500 caisses MUSCAT Noilly, Prat & Cie. 45 quarts MADERE, SHERRY, PORTO, 30 caisses ABSINTHE suisse de E. Pernod, 250 paniers HUILE d'olives, 100 caisses CONSERVES alimentaires. 11 juin—3f

Demande d'une Cuisinière. UNE bonne cuisinière trouvera de l'emploi en s'adressant au No. 281, rue de l'Esplanade, entre Rampart et Prieur. 11 juin—2f

J. MANGIN, 73 ...Rue Ste Anne... 73. Ayant reçu à bord du JAMESON des marchandises directement de New York [illegible] 11 juin—1f

Couturié & Bordelois, 30 RUE VIEILLE-LEVÉE.
Vins. 200 barriques vin rouge bon ordinaire, 100 " supérieur, 50 " pour familles, 50 1/2 " vin blanc Langourans, 200 caisses vin rouge F. F., 300 " Léoville, 100 " Lafite, 200 " vin blanc Martillac, 200 barils vin de Porto, 10 " très vieux, 50 " Madère, 50 " Sherry, 500 paniers champagne diverses marques.
Eaux-de-Vie. 25 1/4 pipes vieux Cognac Happy Jr. 1811, 25 1/4 Castillon 1815, 10 [illegible] Sam Richard 1815, 25 barils [illegible] Rousseau & Cie, 1836, 10 1/2 pipes 4me preuve 1862, 50 1/4 " Hennessy et Cie, 1864, 25 1/4 " Rochelle, 20 huitièmes 4me preuve Rivière & Cie.
Divers. 10 pipes genièvre de Hollande, 20 barils vieux Bourbon whiskey, 200 caisses Absinthe C. Lecoultre, 100 " Kirsch.
A vendre en douane ou bien droits acquittés, par COUTURIÉ & BORDELOIS, No 30 rue Vieille-Levée. 9 juin—1mPP

En débarquement du navire "les Bons fils", de Bordeaux.
100 Barriques vin rouge Castelmoron.
—EN MAGASIN—
1000 caisses vermouth Noilly, Prat & Co. 800 paniers huile Plagniol. 250 caisses vin muscat Frontignan. 250 caisses absinthe Noilly Prat & Co. 100 caisses cassis du Mont-d'Or, Noilly. 250 barriques vin Castelmoron, récolte 1865. 200 barriques vin Bergasse, Bandol, Cette. 150 barils vin blanc. 400 quarts Port, Madère, Sherry. 1200 caisses vin rouge. 500 caisses vin blanc.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 83 Vieille Levée. 5 juin—6f

A Louer. Une maison meublée, sise au lac à Mandeville. S'adresser au bureau de F. de Furiet No 62 rue Royale. 12 juin—3f

CLUB DU SEPTIÈME WARD Parti de Reconstruction Nationale. LES MEMBRES de ce club sont prévenus qu'une réunion aura lieu JEUDI SOIR, à sept heures et demie. L'exactitude est requise. ISAAC RODRIGUEZ, Président. FRANÇOIS A. MADER, Secrétaire. 12 juin—2t

La Société de Reconstruction Nationale du 6e Ward. Se réunit tous les VENDREDIS SOIRS, à sept heures et demie, à l'Académie du colonel Ferrier, rue de l'Hôpital, No 134. C. E. GIRARDEY, Président. ANAT. A. KER, Secrétaire. 5 juin

Salle du Comité Exécutif du Parti National de Reconstruction DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, Au coin des rues Royale et Douane. Les assemblées régulières de ce Comité ont lieu tous les MERCREDIS SOIR, à sept heures et demie. GEO. A. FOSDICK, président. T. L. MAXWELL, secrétaire.

Sociedad Española de Beneficencia Mutua. ASAMBLEA GENERAL EXTRAORDINARIA. Por acuerdo unánime de la Junta Administrativa, tomado en sesión del día 5, invito a los Sres Socios a reunirse en Asamblea General Extraordinaria el miércoles próximo 12 del corriente, á las [illegible] de la tarde, en la calle del Bayou No 162. Debiendo tratarse en ella de importantísimos particulares, suplico el infrascrito puntual asistencia. Nueva Orleans, 7 de Junio de 1867. Por disposición del Sr. Presidente. El Secretario E. R. TORIBIO. 8 junio—4f

A Louer. La MAISON No 113 de la rue Dauphine, entre les rues Bienville et Conti [illegible] H. M. ROBINSON, Agent pour les Propriétaires, Commercial Place No 24. 9 juin—4f

PAS D'EXPLOSION! L'HUILE PETRO, Pour l'éclairage et le chauffage. Patenté le 16 avril 1866. CETTE HUILE [illegible] Light House Burner [illegible] SAML. A. STEEL.

Confiserie des Remparts. TENUE PAR MAX [illegible] Rue des Remparts, coin Bayou. [illegible] rafraîchissements, gâteaux, etc.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands. TREIZIEME ETAT ANNUEL. CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie [illegible] ETAT DE LA LOUISIANE [illegible] Directeurs [illegible]

Champagne! Sparkling Moselle! CHAMPAGNE carte blanche de B[illegible] Fils & Co [illegible] PAUL ADOUE & CO.

AVIS. [illegible] affaires de M. PIERRE SARRAZIN [illegible] PAUL ADOUE & CO. 5 juin—6t—PP

AVIS. Laissés aux écuries Tattersall, rue Gravier [illegible] seront vendus le SAMEDI 15 juin [illegible]

INSTITUTIONS
COLLEGE DE LA LOUISIANE, Dirigé par M. le colonel A. FERRIE. PENSIONNAT ET EXTERNAT. LES cours de cette institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs du premier mérite, comprennent le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français. Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs [illegible]. L'Anglais, le Français et la Tenue des livres y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien requièrent une classe particulière. Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves. Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles. LES CLASSES DU SOIR destinées aux jeunes gens du commerce comprennent la Tenue des Livres, le calcul commercial et l'étude de l'Anglais et du Français. Le Collège est situé rue Hôpital, No 134 entre Dauphine et Bourgogne. 26 oct—MVD

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES. Dirigé par Mme E. La Villebeuvre, SUCCESSEUR DE Mme DERON, No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital. On peut, pour plus de renseignements, se procurer [illegible] l'établissement.

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune [illegible] RUFUS DOLBEAR, Président.

JACOB OTT, Entrepreneur. RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence. Bâtit et répare les caves. ☞ Les ordres laissés au No 35, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés [illegible]

20 ... Rue de Chartres ... 20
C. JAUBERT & CO., Offrent aux Marchands de la ville et de la campagne [illegible] MARCHANDISES SECHES [illegible] CHAPEAUX [illegible]

ST. LEON DESTEZ, COURTIER. 65 ...RUE TOULOUSE... 65 Entre Royale et Bourbon. Vente et achat de propriétés. [illegible]

L. A. BELLANGER, F. DUMONTEIL, SUCCESSEUR. Coin Canal et Bourbon. Confiseries! Patisseries! LUNCHS! SOUPERS! REPAS SUR COMMANDE. M. F. DUMONTEIL a l'honneur de prévenir le public qu'étant devenu acquéreur de cet établissement à partir de ce jour, il ne négligera rien pour continuer à mériter la vogue que son prédécesseur avait su acquérir. 16 avril—6m

Personnel. MADAME HENRIETA HIMELY Y PINTADO [illegible]

Avis aux Intéressés. MATERNA HENRIETA HIMELY Y PINTADO [illegible]

CONFISERIE, J. JANÉ, Rue du Canal, No. 261, coin Sud-Ouest de la rue des Remparts. [illegible]

INJECTIONS ET PILULES du Dr. RICORD. [illegible] E. GAUDOZ, Pharmacien.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU. Syphilis, Gonorrhée [illegible] E. GAUDOZ.

Compagnie Ætna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn. ACTIF ... $5,000,000. Organisée en 1820. [illegible] ELLE PAIE PROMPTEMENT. KING & FITZGERALD, agents.

BROOKS, MACDONALD & Co., Facteurs de coton et Commissionnaires, RUE CARONDELET No 50. [illegible] NARRAGANSET [illegible]

LA LANGUE ANGLAISE. Le Professeur G. W. Stickney, Rue Baronne, No 17. [illegible]

Mme. SOPHIE SEEUWS, No. 53, RUE ROYALE. [illegible]

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE, [illegible]

E. MABASSE, Chirurgien-Dentiste, [illegible] ENTRÉE PAR LA RUE ST PIERRE.

CONSERVEZ VOS DENTS. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE, [illegible] RUE DU CANAL.

J. A. De HART, DENTISTE. 17 ...Dauphine... 17

LA DOMINICA. Confiserie, Pâtisserie, Glaces et Sorbets, LUNCH ET REPAS SUR COMMANDES. Angle Canal et Bourgogne. L. R. GASTINEL.

COMPAGNIE DE GLACE DU CRESCENT CITY. Bureau central: rue du Camp, No. 21. DEPOTS [illegible] A. W. BOSWORTH, Président. JNO. F. FRANZ, Surintendant. WM. VOLCKMANN, Surintendant assistant.

BABCOCK & Co. Successeurs de MALARCHER & CO. IMPORTATEURS, marchands de Comestibles en gros. No 34 rue Tchoupitoulas, Nouvelle Orléans. [illegible]

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.
CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe, IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS de Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc. Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus. AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c. Aussi — INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités.

GEORGE STROUD, Au coin des rues St-Charles et Girod. CHEMINÉES EN MARBRE, GRATES, MONUMENTS, TOMBES, TABLETTES, ARDOISES [illegible]

AVIS. HOTEL ST-CHARLES. 1er juin 1867. [illegible] O. E. HALL, Propriétaire.

BOIS DE CONSTRUCTION. VENANT d'être reçu une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toute qualité, par DEMORUELLE, Coin Toulouse et Bassin. [illegible]

MALADIES. M. F. GAUDOZ, pharmacien-élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue comme par le passé, à traiter les maladies secrètes et de la peau. [illegible] F. GAUDOZ, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

HOTELS, RESTAURANTS, etc.

Hôtel du Croissant, A LA BAIE ST-LOUIS. CET établissement sera ouvert, le 15 juin, pour recevoir les pensionnaires. [illegible] "Crescent Wharf."

Pointe Claire. Pointe Claire. CET HOTEL EST OUVERT. Pension—Par mois ... $75 00. A la semaine (par jour) ... 3 50. Par jour ... 4 00. [illegible] T. C. M. MACKIN, Propriétaire.

RESTAURANT DE L'INDEPENDANCE, 143 rue de la Levée. Didier A. BROUET, CHARLES LEVY, SUCCESSEUR. Chambres garnies, saloon pour repas. Prix modérés.

LE RESTAURANT BOUDRO, A l'extrémité du Chemin de Fer Pontchartrain, est ouvert pour les DEJEUNERS, DINERS ET SOUPERS. [illegible]

RESTAURANT ST-LOUIS. 75 & 77 ...RUE ST-LOUIS... 75 & 77. Tenu par H. Barthe. M. HENRI BARTHE a l'honneur de [illegible]

PHŒNIX HOUSE — au Lac Pontchartrain — MIGUEL, Propriétaire. [illegible] La Mer, l'Air et la Terre [illegible]

HOTEL DE MANDEVILLE. L'ancienne maison de LESTRADE, [illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS, ...RUE ROYALE... Tenu par Philippe Forget, Successeur de GALPIN. CHAMBRES GARNIES [illegible] P. FORGET.

RESTAURANT COSMOPOLITE, LOUIS CHAPLAIN, propriétaire, No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane. [illegible]

HOTEL FIJUX, 10, WAVERLEY PLACE — New York. M. R. JULES FIJUX [illegible]

Docteur A. Landry, De la Faculté de Médecine de Paris, No 60, rue du Maine, encoignure Royale. TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUËS ET CHRONIQUES. [illegible]

BRUNSWICK FRERES & Cie, 48 ...Rue St-Louis, Nlle-Orléans... 48. FABRICANTS DE BILLARDS ET D'ARTICLES DE BILLARDS. [illegible]

Ardoises. Ardoises. Ardoises. LES soussignés, agents au Sud, de la Compagnie d'Ardoises de la Pennsylvanie, [illegible] HENRY KNOX & CO., Rue de la Commune, No 102. 16 mai—1m

PERUVIAN BARK BITTERS. (Bitters de Quinquina du Pérou.) CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT. Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frissons. PRÉPARÉ à la Nouvelle Orléans [illegible] Dr M. PEEL & Co., seuls propriétaires et fabricants. [illegible]

L'ARROW TIE et les cercles en fer, patentés. A vendre, au plus bas prix par H. T. BARTLETT & R. W. RAYNE. [illegible]

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY. (Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.) CAPITAL ... $5,000,000. [illegible] agent général, 63 ...Carondelet... 63.

G. W. DUNBAR & FILS, LIQUEURS DE TOUTE ESPÈCE. Sirops, fruits conservés, vins. 12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14.

FONDERIE DE LEEDS (ETABLIE EN 1825.) Au coin des rues Delord et Foucher. NOUS annonçons à nos amis et au public que [illegible] MACHINES A VAPEUR [illegible] LEEDS & CO.

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c. REÇU [illegible] A. BROUSSEAU & Co., rue de Chartres, No 19.

J. M. ELKIN. F. STRINGER.
ELKIN & Co., ENTREPOT DE TAPIS, 3 ...RUE CARONDELET, PRES CANAL. NATTES ET TOILES CIRÉES. [illegible] NATTES de la Chine BLANCHES & CARREAUX [illegible] TOILES CIRÉES [illegible] STORES [illegible]

Mme Feldkircher de Cognet, MAITRESSE SAGE-FEMME, Diplomée de la Faculté de Médecine de Paris. 19 ans de pratique. Elle parle Anglais, Espagnol, Allemand et Français. Consultations de 1 à 3 heures, rue Royale N. 254, entre St-Philippe et Ursulines. 11 juin—3f